

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC, vous est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, que lors de la séance ordinaire du conseil qui aura lieu au 1685, chemin du Chenal-du-Moine à Sainte-Anne-de-Sorel, le lundi 24 août 2015 à compter de 19 h 30, le conseil municipal statuera sur la dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

Propriété située au 121, rue de la Rive

L'objet de cette demande est :

Pour la piscine creusée :

- Autoriser une piscine creusée à 0.87 mètre au lieu de 1.50 mètre de la ligne de lot tel que spécifié au règlement de zonage n° 436-2009 à l'article 104.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure en se présentant à la séance du conseil municipal.

Donné à Sainte-Anne-de-Sorel ce 16^e jour de juillet 2015.

Maxime Dauplaise, M.A.P. gma
directeur général et secrétaire-trésorier

